

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SARL GAZ VERT sur la commune principale de l'AIOT Basse vignière - TIREPIED 50450 TIREPIED SUR SEE.**

**La référence de votre dossier est A-3-N4SEDMVF3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 28/06/2023 à 15h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **32650503900148**

Organisme : **A G C NORMANDIE OUEST**

Fonction : **CHARGÉE D'ETUDE**

### Personne morale

N° SIRET **91499270600012**

Raison sociale **SARL GAZ VERT**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**TIREPIED-SUR-SEE**

**50450 TIREPIED SUR SEE**

### Signataire

Qualité : **Gérant**

### Référent

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SARL GAZ VERT**

Description des activités :

**La SARL GAZ VERT prévoit la mise en place d'une unité de méthanisation agricole en injection directe au réseau gaz GRDF pour une production de biométhane 570 674 Nm<sup>3</sup>/an. Le projet est en lien avec 2 exploitations agricoles à proximité immédiate du site: SCEA DE LA VIGNIERE (Nord-Ouest) et SCEA DE LA FOUQUIERE (Sud-Est). La méthanisation leur permet de compléter le cycle de production en traitant et valorisant les effluents : production de gaz et de matière fertilisante (CDC Dig). Le terrain est situé au Nord-Ouest de la commune de TIREPIED-SUR-SEE au hameau BASSE VIGNIERE accessible depuis la route de la Vézirie Vignière au Sud et la Basse Vignière au Nord. Les parcelles ZV 50 et 51 sont en cours d'acquisition par la SARL GAZ VERT. La voie d'accès de la méthanisation est implantée sur la ZV 91. L'unité traitera 10940t/an de matières entrantes : - lisiers bovins et eaux blanches et vertes : 5050m<sup>3</sup>/an - fumier bovins : 3205t/an - CIVE : 1185t/an - Maïs ensilage : 500t/an - Matières externes : maïs ensilage (1000t/an) L'installation est en voie liquide infiniment mélangée mésophile (temps de séjour de 112 jours) et générera du digestat brut à 9867m<sup>3</sup>/an. L'unité comprendra : - Digesteur (3620m<sup>3</sup>): cuve circulaire semi-enterrée en béton (Ø 24m, hauteur 8m, bardage en tôle aluminium vert sapin) surmontée d'une couverture en membrane PVC grise agathe en forme de dôme avec gazomètre double membrane - Fosse circulaire semi-enterrée en béton de stockage de digestat liquide (3620m<sup>3</sup>, Ø 24m, hauteur 8m, bardage en tôle aluminium vert sapin) surmontée d'une couverture en membrane PVC grise agathe en forme de dôme avec gazomètre double membrane. Le volume total utile de la fosse projet sera de 3357m<sup>3</sup>. La fosse de stockage de la SCEA DE LA VIGNIERE sera couverte pour stocker du digestat pour un volume utile de 1650m<sup>3</sup>. Ces deux fosses (existante et projet) permettront donc de stocker le digestat pendant une durée de 6,1 mois (5007m<sup>3</sup> utile). - 3 silos de 560m<sup>2</sup> chacun pour les matières végétales entrantes composés d'une dalle béton avec des murs latéraux de 3m de haut - Bâtiment ouvert comprenant une fumière couverte (137m<sup>2</sup> utiles) et le stockage de matériel - Trémie de 90m<sup>3</sup> - Torchère automatique fermée, pont bascule, local technique regroupant les pompes et le dispositif de commande, local épuration, chaudière, poste injection - Poche souple de 120m<sup>3</sup> pour la réserve incendie - Noue de filtration des EP d'au moins 605m<sup>3</sup> - Zone de rétention accidentelle d'au moins 3 739m<sup>3</sup>.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

## Localisation de l'installation

**Basse vignière - TIREPIED**

**50450 TIREPIED SUR SEE**

X : 385265

Y : 6856370

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29.9 t/j	DC	
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 2.06 ha	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **100**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Les EP chargées ou souillées par les jus de matières (silos, aire de chargement de la trémie...) seront collectées dans un regard séparateur puis envoyées dans le process de méthanisation. Les EP des autres zones de l'installation (toitures des bâtiments), dites propres seront collectées et envoyées vers une noue de filtration à créer. Pour l'aire de lavage, un déshuileur/débourbeur sera mis en place et les eaux envoyées vers la préfosse puis dans le process de méthanisation. Sur la base des coefficients Montana de la station la plus proche fournissant ces données, d'un débit de fuite de 3 l/s/ha et d'une pluie trentennale, le volume de rétention des EP à prévoir pour le site de l'unité de méthanisation est estimé à 605 m<sup>3</sup> pour les eaux de ruissellement issues du site. La noue d'infiltration des EP dispose d'un volume minimale de 725 m<sup>3</sup>. La zone de rétention accidentelles disposera d'un volume minimal de 3739 m<sup>3</sup> (rétention accidentelle cuve méthanisation + eaux extinction incendie).**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Décantation des particules grossières dans la zone de décantation des eaux pluviales de la noue de filtration.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **605**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Eaux pluviales, pouvant être éventuellement légèrement chargée en boue en période de forte précipitation. Toutefois une zone de décantation est prévue pour les eaux provenant de la partie Ouest du site. La noue jouera également un rôle de filtration. Le site disposera d'une zone de rétention accidentelle permettant de confiner les éventuels effluents provenant du digesteur et/ou du stockage de digestat en cas de fuite accidentelle. Cette zone permettra de stocker 3739 m<sup>3</sup> pour un besoin de 3620 m<sup>3</sup>.**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**En fonctionnement normal, le projet ne nécessite pas de plan d'épandage le digestat répondra au cahier des charges CDC dig du 22 octobre 2020. En cas de lot non conforme l'épandage du digestat devra être réalisé dans le cadre d'un plan d'épandage. La SCEA DE LA VIGNIERE mettra à disposition de la SARL GAZ VERT ses ilots (PAC 2023) n°4/5/8/9/17 représentant une surface d'environ 71,74 ha. Cette surface permettra l'épandage d'un lot (volume utile de la plus grande cuve de stockage du digestat : 3 357m<sup>3</sup>) non conforme de digestat et représentant 11666kg d'azote organique d'origine animal (15 683 kg azote total d'origine : animal + végétal). Cela permettra le respect du 170 kg N organique d'origine animal / ha de SAU même en cas de lot non conforme. Le digestat sera stocké dans la cuve en projet sur le site de la SARL pour un volume utile de 3357 m<sup>3</sup> et dans la fosse existante, à couvrir, de la SCEA DE LA VIGNIERE disposant d'un volume utile de 1650m<sup>3</sup>. Soit au total 6,1 mois de stockage.**

Pacage

Nom exploitant

Numéro  
îlot

050135297	SCEA DE LA VIGNIERE	4
050135297	SCEA DE LA VIGNIERE	5
050135297	SCEA DE LA VIGNIERE	8
050135297	SCEA DE LA VIGNIERE	9
050135297	SCEA DE LA VIGNIERE	17
Surface totale du plan d'épandage (en ha) <b>72</b>		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **11666**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **0**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **11666**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **11666**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Rejets atmosphériques des véhicules (gaz d'échappement des engins et camions).**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

**Néant**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets provenant de la maintenance de l'installation (huiles, graisses...), emballages, cartons, plastiques... Enlèvement de ces déchets par les fournisseurs ou intervenants de maintenance. Élimination des déchets en filière spécialisées.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve incendie privée**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Conformément à la méthode D9 « Document Technique – Défense extérieure contre l'incendie » Édition 09.2001.0 (Septembre 2001). Il a été pris en compte le RDDECI SDIS 50 – version approuvée par arrêté du 22/02/2017. Le projet prévoit une réserve de type « poche souple » de 120 m<sup>3</sup> complétée d'un poteau incendie d'un débit de 60 m<sup>3</sup>/h et d'une aire dédiée de 4\*8 m devant le poteau. Le volume mobilisable est de 120 m<sup>3</sup>.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat\_depot\_SARL\_GAZ\_VERT.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Cadastre\_SARL\_GAZ\_VERT.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Masse\_SARL\_GAZ\_VERT.pdf**